



Conseil économique et social

Distr. générale
22 mars 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 12 h) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : calendrier
des conférences et des réunions dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2020 et 2021

Note du Secrétariat

Résumé

Dans la présente note, le Conseil économique et social est invité à examiner le calendrier provisoire des conférences et des réunions pour 2020 et 2021 dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, et à approuver les réunions de ses organes subsidiaires. L'attention du Conseil est appelée sur les dispositions pertinentes des résolutions [45/264](#), [46/235](#), [50/227](#) et [61/16](#) de l'Assemblée générale relatives à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ainsi que sur la résolution [68/1](#) concernant l'examen de l'application de la résolution [61/16](#) de l'Assemblée sur le renforcement du Conseil, dispositions dont il a été tenu compte pour l'établissement du calendrier.

Le Conseil est invité à continuer d'envisager la possibilité d'adopter un cycle biennal en ce qui concerne les sessions de ses organes subsidiaires, conformément au paragraphe 2 f) ii) de sa résolution 1988/77 et à la résolution [50/206](#) A de l'Assemblée générale.

Il sera tenu compte en particulier de la décision 1988/103 du Conseil, dans laquelle celui-ci a décidé d'inviter le Comité des conférences à examiner le projet de calendrier biennal de ses conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes et à lui soumettre, si nécessaire, ses recommandations à ce sujet.



1. Le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2020 et 2021, qui figure en annexe du présent document, a été établi conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 37/14 C, 39/68 B et D, 40/243, 41/177, 41/213, 42/207 B, 45/264, 46/235, 50/227, 61/16, 68/1 et 72/305, et aux résolutions et décisions applicables du Conseil économique et social. On s'intéressera en particulier aux décisions ci-après du Conseil et de l'Assemblée :

a) Le 13 décembre 2013, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil a réaménagé son programme de travail, qui va désormais de juillet à juillet, et adopté des dispositions transitoires pour l'élection de son bureau, compte tenu des pratiques, des règles et des règlements pertinents régissant ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires et des fonds et programmes des Nations Unies ;

b) En tant qu'organe créé par la Charte, le Conseil peut tenir autant de réunions que nécessaire, avec appui technique et services de conférence complets (résolution 61/16 de l'Assemblée générale, par. 19) ;

c) Toutes les réunions des organes subsidiaires et associés doivent avoir lieu à des dates qui tiennent compte du calendrier des réunions du Conseil et non l'inverse (décision adoptée par le Conseil à sa 1837^e séance, le 28 juillet 1972, à la cinquante-troisième session) ;

d) Le Secrétaire général doit faire en sorte que les réunions des organes subsidiaires du Conseil s'achèvent au moins huit semaines avant l'ouverture de la session du Conseil au cours de laquelle leur rapport doit être examiné (résolutions 1982/50, par. 1 l), et 1988/77, par. 2) f) i), du Conseil) ;

e) Les organes subsidiaires du Conseil, à l'exception des commissions régionales, ne peuvent pas créer d'organes subsidiaires intersessions permanents ou ad hoc sans l'approbation préalable du Conseil (art. 24, par. 2, du Règlement intérieur du Conseil) ;

f) Les sessions ordinaires de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, ainsi que les réunions de leurs organes subsidiaires, peuvent se tenir hors du siège de ces commissions si la commission intéressée le décide, sous réserve, dans le cas des sessions ordinaires, de l'approbation du Conseil et de l'Assemblée [résolution 40/243 de l'Assemblée, sect. I, par. 4 f)] ;

g) Le Conseil a décidé d'adopter normalement un cycle biennal de réunions correspondant au cycle du budget-programme pour assurer un meilleur contrôle administratif [décision 281 (LXIII) du Conseil, par. b)] ;

h) Les sessions ordinaires des commissions techniques et des comités permanents du Conseil devraient normalement avoir une durée maximale de huit jours ouvrables ; après l'adoption du calendrier des réunions par le Conseil, aucune réunion additionnelle entraînant des dérogations au cycle biennal des réunions ne sera autorisée pendant la période biennale en question (décision 1979/81 du Conseil, par. b) à d), et résolution 34/50 de l'Assemblée) ; la dérogation à la disposition de la résolution 40/243 de l'Assemblée exigeant que les organes se réunissent à leurs sièges respectifs est abrogée dans le cas des commissions techniques du Conseil (résolution 49/221 A de l'Assemblée) ;

i) Les réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenues sous les auspices de l'Assemblée générale seront convoquées tous les quatre ans par la présidence de l'Assemblée pour une durée de deux jours, au début de la session de l'Assemblée, ainsi qu'à d'autres occasions, si l'Assemblée en décide

ainsi exceptionnellement ; les réunions du Forum tenues sous les auspices du Conseil économique et social seront convoquées tous les ans par le Président du Conseil pour une durée de huit jours, dont trois seront consacrés à un débat ministériel qui s'inscrira dans le cadre de la session de fond du Conseil (résolution [67/290](#) de l'Assemblée générale) ;

j) Le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée sur le financement du développement se tiendra immédiatement avant ou après le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée (résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, annexe, par. 132) ;

k) La fréquence des sessions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale augmentera à raison de deux sessions par an, chacune devant comprendre quatre jours de travail, afin de rendre le Comité plus efficace et d'augmenter ses capacités opérationnelles (ibid., par. 29) ;

l) Le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable se réunira une fois par an, pendant deux jours, pour discuter de la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation sur une base thématique pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, tous les acteurs y participant activement pour apporter leur contribution dans leurs domaines de compétence respectifs. Les réunions du Forum seront convoquées par la présidence du Conseil économique et social avant la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenue sous les auspices du Conseil (ibid., par. 123) ;

m) Le Forum biennal pour la coopération en matière de développement sera organisé avant le Forum politique de haut niveau, et le Conseil est invité à envisager de collaborer avec différents organes intergouvernementaux au bon moment pour appuyer leur contribution au Forum politique de haut niveau (résolution [70/299](#) de l'Assemblée générale, par. 17). Le Secrétariat part du principe que le Forum pour la coopération en matière de développement tiendra deux réunions par jour, une le matin et une l'après-midi, pendant deux jours, et que les services de conférence seront assurés grâce aux ressources prévues pour le débat de haut niveau de la session du Conseil ;

n) Le Conseil renforcera l'arrangement international sur les forêts et le prorogera jusqu'en 2030, et le Forum des Nations Unies sur les forêts tiendra des sessions annuelles d'une période de cinq jours [résolution [2015/33](#) du Conseil, par. 1 a) et 6 c)] ;

o) Le débat consacré à l'intégration se tiendra en une journée, immédiatement avant le Forum politique de haut niveau (résolution [72/305](#) de l'Assemblée générale, par. 11) ;

p) L'actuelle réunion de coordination et de gestion sera rebaptisée « débat consacré à la gestion » et en principe, les réunions du débat consacré à la gestion se tiendront deux fois par cycle et ne dureront pas plus de deux jours (ibid., par. 23 à 24) ;

q) Des réunions sur la gestion seront spécialement organisées pour élire des candidats à l'ensemble des sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires du Conseil et dans les organes connexes, en principe pendant le premier semestre et le dernier trimestre de l'année (ibid., par. 26) ;

r) Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sera dissous en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et remplacé par l'Assemblée d'ONU-Habitat, conformément aux conclusions et recommandations du Groupe de travail à composition non limitée

créé par la présidence du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat en application de la résolution 72/226 de l'Assemblée générale, et la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat se tiendra en mai 2019, sur le fondement des travaux préparatoires déjà menés en vue de la vingt-septième session du Conseil d'administration, et ces changements prendront effet au début de la première session. En outre, après l'élection de ses membres par l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Conseil exécutif tiendra sa première session à Nairobi pendant trois jours (résolution 73/239 de l'Assemblée générale, par. 2 à 3) ;

s) La Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques cesseront d'exister dans leur forme actuelle, fusionneront dans un organe subsidiaire du Conseil qui conservera, le cas échéant, leurs mandats respectifs ainsi que les résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, dont l'application se poursuivra, prendra le nom de Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et se réunira à compter de 2019 dans le cadre de sessions biennales durant une période de cinq jours à New-York, en ayant la possibilité de choisir d'autres lieux de réunion de l'Organisation des Nations Unies ou un pays particulier, dans le cas où un État Membre accepterait d'accueillir et de financer la session (résolution 2018/2 du Conseil).

2. À sa cent cinquante-quatrième session, le Comité des conférences a décidé que les demandes de dérogation au calendrier des conférences ne pourraient lui être présentées pour examen pendant l'intersession que si elles étaient accompagnées d'un exposé détaillé d'arguments justifiant les changements ou ajouts proposés. Il a également décidé de demander au Secrétariat de lui faire savoir le plus tôt possible s'il fallait reporter certaines sessions d'organes de l'Organisation des Nations Unies et de lui en exposer les motifs.

3. Dans sa décision 1992/214, le Conseil a décidé d'autoriser son bureau à approuver, lorsque lui-même n'était pas en session et après consultations avec le Comité des conférences, les dérogations au calendrier des conférences et réunions approuvées qui étaient demandées entre deux sessions pour ses organes subsidiaires.

4. Dans sa décision 1988/103, le Conseil a décidé d'inviter le Comité des conférences à examiner le projet de calendrier biennal de ses conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, en commençant par le calendrier pour 1990-1991, et à lui soumettre, si nécessaire, ses recommandations à ce sujet. Il est prévu que le Comité des conférences se réunisse le 24 avril 2019 afin d'examiner le calendrier provisoire des conférences et réunions du Conseil pour 2020 et 2021. Le Comité peut adresser des recommandations au Conseil à sa réunion de coordination et de gestion, qui se tiendra les 6 et 7 juin 2019.

5. Au paragraphe 2 f) ii) de sa résolution 1988/77, le Conseil a décidé de continuer d'envisager la possibilité d'adopter un cycle biennal en ce qui concerne les sessions de ses organes subsidiaires. Les organes subsidiaires du Conseil qui se réunissent tous les deux ans sont la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Europe, le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe.

6. Le Conseil souhaitera peut-être étudier plus avant la question de l'établissement d'un cycle biennal pour les réunions de ses organes subsidiaires lorsqu'il examinera le mandat, la composition, les fonctions et les méthodes de travail de ses commissions techniques et groupes et organes d'experts (voir résolution 1996/41 du Conseil et résolution 50/227 de l'Assemblée).

7. En réponse à l'Assemblée générale, qui, au paragraphe 16 de la partie II de sa résolution 66/233, avait prié le Secrétaire général de lui présenter une étude sur les services de conférence qui fasse apparaître les activités qui se recoupaient en vue de trouver des solutions novatrices pour créer des effets de synergie et faire des économies, le Secrétariat a fait une proposition (A/67/127, par. 13 à 15) dans laquelle il expliquait brièvement que le Conseil et le Comité des conférences devaient examiner chaque année impaire le calendrier biennal provisoire des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes et faisait apparaître que l'établissement et la publication de deux calendriers provisoires quasiment identiques dans un laps de temps aussi court faisaient double emploi.

8. À cet égard, au paragraphe 2 de sa résolution 2017/27, le Conseil a prié le Secrétariat de proposer à son bureau, à sa session de 2018, une liste simplifiée d'organes dont les conférences et réunions devraient figurer dans les futurs calendriers provisoires des conférences qu'il examinerait à compter de sa session de 2019. Par sa résolution 2018/30, le Conseil a approuvé la liste simplifiée d'organes, annexée à ladite résolution, qui devait être mise à jour, selon que de besoin, par le Secrétariat en consultation avec son bureau, conformément aux décisions qu'il prendrait concernant l'organisation de ses travaux ou à celles que l'Assemblée générale adopterait à ce sujet.

9. Pour l'établissement du calendrier provisoire, il a été dûment tenu compte de la résolution 53/208 de l'Assemblée générale, notamment de son paragraphe 11, ainsi que du paragraphe 6 de la résolution 73/270 de l'Assemblée, dans lequel il a été décidé que les organes de l'Organisation des Nations Unies devraient être priés d'éviter de tenir des réunions le jour du vendredi saint orthodoxe, de Yom Kippour, de la Journée du Vesak, de Diwali, de Gurpurab, du Noël orthodoxe et du Novruz et que cette disposition devrait être prise en compte lors de l'élaboration du calendrier des conférences et des réunions. Pour la période 2020-2021, ces fêtes tombent aux dates présentées dans le tableau ci-dessous, pour autant que le Bureau des ressources humaines du Secrétariat en donne une confirmation définitive.

Dates du vendredi saint orthodoxe, de Yom Kippour, de la Journée du Vesak, de Diwali, de Gurpurab, du Noël orthodoxe et du Novruz en 2020 et 2021

	2020	2021
Noël orthodoxe	7 janvier	7 janvier
Novruz	22 mars (à confirmer)	22 mars (à confirmer)
Vendredi saint orthodoxe	17 avril	30 avril
Journée du Vesak	7 mai (à confirmer)	26 mai (à confirmer)
Yom Kippour	28 septembre	16 septembre
Diwali	13 novembre (à confirmer)	4 novembre (à confirmer)
Gurpurab	30 novembre (à confirmer)	18 novembre (à confirmer)

Annexe

Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2020 et 2021

Les abréviations suivantes sont employées dans la présente annexe.

Dans les colonnes « Organe » et « Réunion ou session »

CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Dans la colonne « Membres »

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariat ou secrétariats

Dans la colonne « Services à assurer »

I	Interprétation
T	Traduction
PV	Procès-verbaux

SR	Comptes rendus analytiques
ER	Établissement de rapports
A	Anglais
Ar	Arabe
C	Chinois
E	Espagnol
F	Français
R	Russe

A. Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2020

(Au 12 mars 2019)

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2020)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
1.	Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale et décision 2007/221 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	13 janvier (1 réunion) (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Une réunion par an
2.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Décision 2011/215 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	14 janvier (1 réunion) (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Une réunion par an
3.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Élection du Bureau	14 janvier (1 réunion) (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
4.	Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Session ordinaire	20-29 janvier et 7 février	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
5.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 48/162 et 57 (I) de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	3-6 février (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
6.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^d	Article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972	127 ^e session	3-7 février	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
7.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	7 février (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
8.	Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	10-14 février (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
9.	Commission du développement social	Résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social	Cinquante-huitième session	10-19 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
10.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^d	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-septième session	17 février-6 mars (à confirmer)	Genève	18 E	I (AEF) ^e	T	SR	Deux sessions par an
11.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^d	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-quinzième session	17 février-6 mars (à confirmer)	Genève	23 E	I (AEF) ^e	T	SR	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2020)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
12.	Comité des politiques de développement	Résolution 1998/46 du Conseil économique et social	Vingt-deuxième session	24-28 février	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
13.	PAM – Conseil d’administration ^{b, c}	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l’Assemblée générale	Première session ordinaire	24-28 février (à confirmer)	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
14.	Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Soixante-troisième session	2-6 mars	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
15.	Commission de statistique	Résolution 1999/8 et décision 2016/220 du Conseil économique et social	Cinquante et unième session	3-6 mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
16.	Commission de la condition de la femme	Résolution 1 (II) et décision 1999/257 du Conseil économique et social	Soixante-quatrième session	9-20 mars (à confirmer)	New York	45 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
17.	Comité des droits des personnes handicapées ^d	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l’Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Vingt-troisième session	9 mars-3 avril ^f (à confirmer)	Genève	18 E	I (AEF) ^e	T	SR	Deux sessions par an
18.	Commission de la population et du développement	Résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social	Cinquante-troisième session	30 mars-3 avril	New York	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
19.	CEA	Résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social	Cinquante-troisième session	Mars/avril ^{f, g}	Addis-Abeba	54 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
20.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l’Assemblée générale, annexe, par. 24	Forum de la jeunesse	1 ^{er} et 2 avril (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	–	–	
21.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l’Assemblée générale, annexe, par. 24	Forum des partenariats	3 avril (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	–	–	
22.	Comité d’experts de l’administration publique	Résolutions 2001/45 et 2003/60 et décision 2012/252 du Conseil économique et social	Dix-neuvième session	13-17 avril ^g	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
23.	Instance permanente sur les questions autochtones	Résolution 2000/22 du Conseil économique et social	Dix-neuvième session	13-24 avril ^g	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
24.	Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l’Assemblée générale	Session d’organisation	16 avril	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2020)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
25.	Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris les réunions spéciales de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED	20-23 avril (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (cinq jours ou 10 séances, y compris les deux séances de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED)
26.	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social, et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Vingtième session	27-30 avril (à confirmer)	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an, chacune d'une durée de quatre jours ouvrables
27.	CESAO	Résolutions 1818 (LV), 2089 (LXIII) et 1994/26 du Conseil économique et social	Trente et unième session ministérielle	Avril ^g	Tunis	18 G	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans
28.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Première session ordinaire	Avril ^g	À déterminer	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
29.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 d) et 72/305 de l'Assemblée générale	Réunions sur la gestion, élection aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires du Conseil économique et social et organes apparentés	Avril/mai ^{g, h} (1 jour)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
30.	Conseil économique et social	Résolution 2013/24 du Conseil économique et social	Réunion extraordinaire du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale	1 ^{er} mai (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
31.	Forum des Nations Unies sur les forêts	Résolutions 2000/35, 2006/49 et 2015/33 et décision 2011/249 du Conseil économique et social	Quinzième session	4-8 mai ^h	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an de 2017 à 2030

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2020)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
32.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^d	Article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972	128 ^e session	4-15 mai ^h	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
33.	Commission de la science et de la technique au service du développement	Résolution 46/235 de l'Assemblée générale, et résolutions 2002/37 et 2006/46 et décision 2003/291 du Conseil économique et social	Vingt-troisième session	11-15 mai (à confirmer)	Genève	43 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
34.	Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	12 et 13 mai (à confirmer)	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (deux jours)
35.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 c) et 70/299 de l'Assemblée générale	Débat de haut niveau – Forum pour la coopération en matière de développement	14 et 15 mai (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
36.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolution 1992/1 du Conseil économique et social	Vingt-neuvième session	18-22 mai	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
37.	Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Reprise de la session	18-28 mai et 5 juin	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
38.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 a)	Débat consacré aux activités opérationnelles de développement	19-21 mai (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
39.	CEPALC	Résolutions 106 (VI) et 2016/13 et décision 1985/188 du Conseil économique et social. Résolution 661 (XXXIV) de la CEPALC	Trente-huitième session	Mai ^h	San José	45 G	I (AEF)	T	–	Une session tous les deux ans
40.	CESAP	Résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social	Soixante-seizième session	Mai ^h	Bangkok	53 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2020)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
41.	Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes ^b	Résolutions 52/12 B et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	1 ^{er} juin (à confirmer)	New York	36 G/41 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	
42.	Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Soixantième session	1 ^{er} -26 juin	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
43.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 b)	Débat consacré aux affaires humanitaires	2-4 juin (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
44.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Session annuelle	2-5 juin (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
45.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 d) et 72/305 de l'Assemblée générale	Débat consacré à la gestion	8-10 juin (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
46.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Session annuelle	8-10 juin (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
47.	PAM – Conseil d'administration ^{b, c}	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Session annuelle	15-19 juin (à confirmer)	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
48.	Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162, 65/176 et 69/326 de l'Assemblée générale	Session annuelle	22-26 juin (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
49.	Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Cinquante-septième session	29 juin-8 juillet	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
50.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^d	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	29 juin-17 juillet (à confirmer)	Genève	23 E	I (AEF) ^e	T	SR	Trois sessions par an
51.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 e) et 72/305 de l'Assemblée générale	Débat consacré à l'intégration	6 juillet (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2020)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
52.	Réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social	Résolutions 66/288 , 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale et résolution 2017/1 du Conseil économique et social, par. h)	Septième session	7-13 juillet (à confirmer)	New York	197 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
53.	Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Trente-neuvième session	8-10 juillet	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
54.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 45/264 , 48/162 , 50/227 , 61/16 et 68/1 , annexe, par. 11 c) de l'Assemblée générale	Débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil	14-17 juillet (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
55.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1 , annexe, par. 11 d) et 72/305 de l'Assemblée générale	Débat consacré à la gestion	21 et 22 juillet (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
56.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, par. 10	Session d'organisation	23 juillet (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
57.	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ^f	Résolution 2011/24 du Conseil économique et social	Dixième session	5-7 août	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
58.	Comité des droits des personnes handicapées ^d	Résolutions 61/106 , 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Vingt-quatrième session	24 août-18 septembre (à confirmer)	Genève	18 E	I (AEF) ^e	T	SR	Deux sessions par an
59.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	1 ^{er} -4 septembre (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
60.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	8-10 septembre (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2020)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
61.	Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	14-18 septembre ^j (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
62.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	Résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social	Trentième réunion	21-25 septembre (à confirmer)	Addis-Abeba ou une autre capitale de la région	54 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
63.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^d	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	28 septembre-16 octobre ^k (à confirmer)	Genève	18 E	I (AEF) ^e	T	SR	Deux sessions par an
64.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes	Résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social	Trentième réunion	5-9 octobre (à confirmer)	Santiago ou une autre capitale de la région	46 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
65.	HCR – Comité exécutif ^b	Résolutions 1166 (XII) et 71/171 de l'Assemblée générale et décision 2017/204 du Conseil économique et social	Soixante et onzième session	12-16 octobre (à confirmer)	Genève	101 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
66.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^d	Résolutions 34/180 , 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-septième session	19 octobre-6 novembre (à confirmer)	Genève	23 E	I (AEF) ^e	T	SR	Trois sessions par an
67.	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Vingt et unième session	20-23 octobre (à confirmer)	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an, chacune d'une durée de quatre jours ouvrables
68.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique	Résolutions 1845 (LVI) et 1988/15 du Conseil économique et social	Quarante-quatrième réunion	26-30 octobre (à confirmer)	Bangkok ou une autre capitale de la région	53 G	–	–	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2020)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
69.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^d	Article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972	129 ^e session	27 octobre-13 novembre ^l	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
70.	CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d’experts des normes internationales de comptabilité et de publication ^b	Résolution 1982/67 du Conseil économique et social	Trente-septième session	28-30 octobre (à confirmer)	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
71.	Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	Résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social	Cinquante-cinquième session	9-13 novembre ^l (à confirmer)	Beyrouth ou une autre capitale de la région	23 G	I (AArR)	T	–	Une session par an
72.	PAM – Conseil d’administration ^{b, c}	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l’Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	16-20 novembre (à confirmer)	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
73.	Sous-Comité d’experts du transport de marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Cinquante-huitième session	30 novembre-8 décembre ^m	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
74.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Deuxième session ordinaire	Novembre ^{l, m}	À déterminer	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
75.	Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2011/259 du Conseil économique et social	Réunions conjointes de la Commission des stupéfiants (reprise de la soixante-troisième session) et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (reprise de la vingt-neuvième session)	3 décembre	Vienne	53 G/40 G	I (AArCEFR)	T	–	

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2020)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
76.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2009/251 du Conseil économique et social	Reprise de la vingt-neuvième session	4 décembre	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
77.	Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Reprise de la soixante-troisième session	4 décembre	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
78.	Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarantième session	9-11 décembre	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
79.	Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Dixième session	11 décembre	Genève	40 E	I (ACEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
80.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 50/227, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale	Séances et consultations	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR ⁿ	Selon les besoins
81.	Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ^b	Résolutions 2020 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Selon les besoins
82.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Selon les besoins
83.	CEE – comités et groupes de travail	Résolution 36 (IV) du Conseil économique et social		À déterminer	Genève	56 G	À déterminer	T	–	Jusqu'à trois sessions par semaine dans la limite autorisée pour la CEE
84.	Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud	Résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	À déterminer	New York	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
85.	Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud	Résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale	Vingt et unième session	À déterminer	New York	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
86.	ONU-Habitat – Conseil d'administration ^b	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Troisième session	À déterminer (3 jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER ^o	Deux à trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2020)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
87.	ONU-Habitat – Conseil d’administration ^b	Résolution 73/239 de l’Assemblée générale	Quatrième session	À déterminer (3 jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER ^o	Deux à trois sessions par an
88.	ONU-Habitat – Conseil d’administration ^b	Résolution 73/239 de l’Assemblée générale	Cinquième session	À déterminer (3 jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER ^o	Deux à trois sessions par an
89.	UNITAR – Conseil d’administration ^{b, c}	Résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l’Assemblée générale		À déterminer (2 ou 3 jours)	Genève	28 E	I (AArEFR)	T	–	Une session par an

^a Les langues dans lesquelles des services d’interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l’organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b Organe subsidiaire de l’Assemblée générale ou autre organe apparenté.

^c Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.

^d Organe conventionnel.

^e En application du paragraphe 30 de la résolution 68/268 de l’Assemblée générale, pour les travaux des organes conventionnels des droits de l’homme, l’interprétation sera assurée dans un maximum de trois langues de travail officielles, une quatrième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas un précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et sans préjudice du droit de chaque État partie de communiquer avec les organes conventionnels dans l’une des six langues officielles de l’Organisation.

^f En application du paragraphe 5 de la résolution 72/19 de l’Assemblée générale, les organes du Siège de l’Organisation et des autres lieux d’affectation où Novruz est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 22 mars 2020.

^g En application du paragraphe 4 de la résolution 56/242 de l’Assemblée générale, les organes du Siège de l’Organisation et des autres lieux d’affectation où le vendredi saint orthodoxe est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions ce jour-là, à savoir le 17 avril 2020.

^h En application du paragraphe 6 de la résolution 69/250 de l’Assemblée générale, les organes du Siège de l’Organisation et des autres lieux d’affectation où la Journée du Vesak est célébrée sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 7 mai 2020.

ⁱ Conformément à l’exposé oral concernant les incidences sur le budget-programme présenté à la création du Comité d’experts sur la gestion de l’information géospatiale à l’échelle mondiale, le Comité peut tenir sa session annuelle à New York seulement pendant les périodes de « faible activité », c’est-à-dire début janvier ou en août. Si une session annuelle se tient en dehors des périodes de « faible activité » à New York, des services d’interprétation ne peuvent être fournis que « sous réserve des disponibilités ».

^j Sous réserve de l’approbation de l’Assemblée générale.

^k En application du paragraphe 5 de la résolution 69/250 de l’Assemblée générale, les organes du Siège et des autres lieux d’affectation où Yom Kippour est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions ce jour-là, à savoir le 28 septembre 2020.

^l En application du paragraphe 7 de la résolution 69/250 de l’Assemblée générale, les organes du Siège et des autres lieux d’affectation où Diwali est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions ce jour-là, qui devrait tomber le 13 novembre 2020.

^m En application du paragraphe 8 de la résolution 69/250 de l’Assemblée générale, les organes du Siège et des autres lieux d’affectation où Gurburab est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions ce jour-là, qui devrait tomber le 30 novembre 2020.

ⁿ Pour les séances plénières uniquement.

^o L’Office des Nations Unies à Nairobi établit des rapports de réunion (prise de notes, compilation et édition) pour le compte des secrétariats techniques des réunions dont il assure le service. Ces rapports sont de nature technique et se distinguent des autres types de comptes rendus de réunions établis par le Secrétariat.

B. Calendrier provisoire des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2021

(Au 12 mars 2019)

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
1.	Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale et décision 2007/221 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	11 janvier (1 réunion) (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Une réunion par an
2.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Décision 2011/215 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	12 janvier (1 réunion) (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Une réunion par an
3.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Élection du Bureau	12 janvier (1 réunion)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
4.	Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Session ordinaire	18-27 janvier et 5 février	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
5.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^d	Article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972	130 ^e session	1 ^{er} -5 février	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
6.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	5 février (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
7.	Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	8-12 février (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
8.	Commission du développement social	Résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social	Cinquante-neuvième session	8-17 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
9.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^d	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-neuvième session	15 février-5 mars (à confirmer)	Genève	18 E	I (AEF) ^e	T	SR	Deux sessions par an
10.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^d	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-huitième session	15 février-5 mars (à confirmer)	Genève	23 E	I (AEF) ^e	T	SR	Trois sessions par an
11.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 48/162 et 57 (I) de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	16-19 février (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
12.	Comité des politiques de développement	Résolution 1998/46 du Conseil économique et social	Vingt-troisième session	22-26 février	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
13.	PAM – Conseil d'administration ^{b, c}	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	Février	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
14.	Commission de statistique	Résolution 1999/8 et décision 2016/220 du Conseil économique et social	Cinquante-deuxième session	2-5 mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
15.	Comité des droits des personnes handicapées ^d	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Vingt-cinquième session	8 mars-2 avril ^f (à confirmer)	Genève	18 E	I (AEF) ^e	T	SR	Deux sessions par an
16.	Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Soixante-quatrième session	15-19 mars	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
17.	Commission de la condition de la femme	Résolution 1 (II) et décision 1999/257 du Conseil économique et social	Soixante-cinquième session	15-26 mars ^f (à confirmer)	New York	45 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
18.	CEA	Résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social	Cinquante-quatrième session	Mars/avril ^{f, g}	Addis-Abeba	54 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
19.	CEE	Résolutions 36 (IV) et 2006/38 du Conseil économique et social	Soixante-neuvième session	12-14 avril (à confirmer)	Genève	56 G	I (AFR)	T	–	Une session tous les deux ans
20.	Comité d'experts de l'administration publique	Résolutions 2001/45 et 2003/60 et décision 2012/252 du Conseil économique et social	Vingtième session	12-16 avril	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
21.	Commission de la population et du développement	Résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social	Cinquante-quatrième session	12-16 avril	New York	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
22.	Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	15 avril	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
23.	Instance permanente sur les questions autochtones	Résolution 2000/22 du Conseil économique et social	Vingtième session	19-30 avril ^g	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
24.	Forum des Nations Unies sur les forêts	Résolutions 2000/35, 2006/49 et 2015/33 et décision 2011/249 du Conseil économique et social	Seizième session	26-30 avril ^g	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an de 2017 à 2030
25.	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social, et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Vingt-deuxième session	Avril ^g	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an, chacune d'une durée de quatre jours ouvrables

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
26.	Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris les réunions spéciales de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED	Avril ^g	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (cinq jours ou 10 séances, y compris les deux séances de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED)
27.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 24	Forum des partenariats	Avril ^g	New York	54 G	I (AArCEFR)	–	–	
28.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 24	Forum de la jeunesse	Avril ^g	New York	54 G	I (AArCEFR)	–	–	
29.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 d) et 72/305 de l'Assemblée générale	Réunions sur la gestion, élection aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires du Conseil économique et social et organes apparentés	Avril ^g (1 jour)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
30.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Première session ordinaire	Avril ^g	À déterminer	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
31.	Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	Résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil économique et social	Deuxième session	3-7 mai (à confirmer)	New York	80 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
32.	Commission de la science et de la technique au service du développement	Résolution 46/235 de l'Assemblée générale, et résolutions 2002/37 et 2006/46 et décision 2003/291 du Conseil économique et social	Vingt-quatrième session	10-14 mai (à confirmer)	Genève	43 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
33.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolution 1992/1 du Conseil économique et social	Trentième session	17-21 mai	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
34.	Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Reprise de la session	17-25 mai et 4 juin	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
35.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^d	Article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972	131 ^e session	17-28 mai ^h	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
36.	Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	Mai ^h (2 jours)	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (deux jours)
37.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 a)	Débat consacré aux activités opérationnelles de développement	Mai ^h	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
38.	Conseil économique et social	Résolution 2013/24 du Conseil économique et social	Réunion extraordinaire du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale	Mai ^h	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
39.	CESAP	Résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social	Soixante-dix-septième session	Mai ^h	Bangkok	53 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
40.	Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes ^b	Résolutions 52/12 B et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	1 ^{er} juin (à confirmer)	New York	36 G/41 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	
41.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Session annuelle	2-4 juin (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
42.	Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162, 65/176 et 69/326 de l'Assemblée générale	Session annuelle	7-11 juin (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
43.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Session annuelle	14-17 juin (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
44.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 b)	Débat consacré aux affaires humanitaires	21-23 juin (à confirmer)	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
45.	Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Cinquante-neuvième session	28 juin-6 juillet (à confirmer)	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
46.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^d	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante dix-neuvième session	28 juin -16 juillet (à confirmer)	Genève	23 E	I (AEF) ^e	T	SR	Trois sessions par an
47.	Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Soixante et unième session	Juin	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
48.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 d) et 72/305 de l'Assemblée générale	Débat consacré à la gestion	Juin (2 jours)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
49.	PAM – Conseil d'administration ^{b, c}	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Session annuelle	Juin	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
50.	Sous-comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarante et unième session	7-9 juillet (à confirmer)	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
51.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 45/264, 48/162, 50/227, 61/16 et 68/1, annexe, par. 11 c) de l'Assemblée générale	Débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil	Juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
52.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 e) et 72/305 de l'Assemblée générale	Débat consacré à l'intégration	Juillet (1 jour)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
53.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 d) et 72/305 de l'Assemblée générale	Débat consacré à la gestion	Juillet (2 jours)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
54.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, par. 10	Session d'organisation	Juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
55.	Réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social	Résolutions 66/288, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale et résolution 2017/1 du Conseil économique et social, par. h)	Huitième session	Juillet	New York	197 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
56.	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ⁱ	Résolution 2011/24 du Conseil économique et social	Onzième session	4-6 août	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
57.	Comité des droits des personnes handicapées ^d	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Vingt-sixième session	23 août-17 septembre ^k (à confirmer)	Genève	18 E	I (AEF) ^e	T	SR	Deux sessions par an
58.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	1 ^{er} -3 septembre (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
59.	Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	7-10 septembre (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
60.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	13-17 septembre ^{j, k} (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
61.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	Résolution 1985/11 du Conseil économique et social	Trente et unième réunion	21-24 septembre (à confirmer)	Addis-Abeba ou une autre capitale de la région	54 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
62.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^d	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-dixième session	27 septembre-15 octobre (à confirmer)	Genève	18 E	I (AEF) ^e	T	SR	Deux sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
63.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes	Résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social	Trente et unième réunion	4-8 octobre (à confirmer)	Santiago ou une autre capitale de la région	46 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
64.	HCR – Comité exécutif ^b	Résolutions 1166 (XII) et 71/171 de l'Assemblée générale et décision 2017/204 du Conseil économique et social	Soixante-douzième session	11-15 octobre (à confirmer)	Genève	101 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
65.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^d	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingtième session	18 octobre-5 novembre ^l (à confirmer)	Genève	23 E	I (AEF) ^e	T	SR	Trois sessions par an
66.	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Vingt-troisième session	19-22 octobre (à confirmer)	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an, chacune d'une durée de quatre jours ouvrables
67.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique	Résolutions 1845 (LVI) et 1988/15 du Conseil économique et social	Quarante-cinquième réunion	25-29 octobre (à confirmer)	Bangkok ou une autre capitale de la région	53 G	–	–	–	Une session par an
68.	CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication ^b	Résolution 1982/67 du Conseil économique et social	Trente-huitième session	1 ^{er} -3 novembre (à confirmer)	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
69.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^d	Article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972	132 ^e session	2-19 novembre ^{l, m}	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
70.	Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	Résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social	Cinquante-sixième session	8-12 novembre (à confirmer)	Beyrouth ou une autre capitale de la région	23 G	I (AArR)	T	–	Une session par an
71.	Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Soixantième session	22-30 novembre (à confirmer)	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
72.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Deuxième session ordinaire	Novembre ^{l, m}	À déterminer	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
73.	PAM – Conseil d'administration ^{b, c}	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	Novembre ^{l, m}	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
74.	Sous-comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarante-deuxième session	7-9 décembre	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
75.	Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2011/259 du Conseil économique et social	Réunions conjointes de la Commission des stupéfiants (reprise de la soixante-quatrième session) et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (reprise de la trentième session)	9 décembre	Vienne	53 G/40 G	I (AArCEFR)	T	–	
76.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2009/251 du Conseil économique et social	Reprise de la trentième session	10 décembre	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
77.	Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Reprise de la soixante-quatrième session	10 décembre	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2021)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
78.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 50/227, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale	Séances et consultations	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR ⁿ	Selon les besoins
79.	Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ^b	Résolutions 2020 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Selon les besoins
80.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Selon les besoins
81.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe	Résolutions 1990/30, 1993/36 et 2005/28 du Conseil économique et social	Quatorzième réunion	À déterminer	Vienne ou une autre capitale de la région	56 G	I (AEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
82.	CEE – comités et groupes de travail	Résolution 36 (IV) du Conseil économique et social		À déterminer	Genève	56 G	À déterminer	T	–	Jusqu'à trois sessions par semaine dans la limite autorisée pour la CEE
83.	PNUE – Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Résolutions 2997 (XXVII), 42/185, 53/242, 67/251 et 71/231 de l'Assemblée générale, décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE et décision 1/2 et résolution 2/22 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Quatrième session	À déterminer	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	ER ^o	Une session chaque année impaire
84.	ONU-Habitat – Conseil d'administration ^b	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Sixième session	À déterminer (3 jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER ^o	Deux à trois sessions par an
85.	ONU-Habitat – Conseil d'administration ^b	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Septième session	À déterminer (3 jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER ^o	Deux à trois sessions par an
86.	ONU-Habitat – Conseil d'administration ^b	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Huitième session	À déterminer (3 jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER ^o	Deux à trois sessions par an
87.	UNITAR – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale		À déterminer (2 ou 3 jours)	Genève	28 E	I (AArEFR)	T	–	Une session par an

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau B)

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le Règlement intérieur.

^b Organe subsidiaire de l'Assemblée générale ou autre organe apparenté.

^c Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.

^d Organe conventionnel.

^e En application du paragraphe 30 de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, pour les travaux des organes conventionnels des droits de l'homme, l'interprétation sera assurée dans un maximum de trois langues de travail officielles, une quatrième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas un précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et sans préjudice du droit de chaque État partie de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation.

^f En application du paragraphe 5 de la résolution 72/19 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où le Novruz est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 22 mars 2021.

^g En application du paragraphe 4 de la résolution 56/242 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où le vendredi saint orthodoxe est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions ce jour-là, à savoir le 30 avril 2021.

^h En application du paragraphe 6 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où la Journée du Vesak est célébrée sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 26 mai 2021.

ⁱ Conformément à l'exposé oral concernant les incidences sur le budget-programme présenté à la création du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Comité peut tenir sa session annuelle à New York seulement pendant les périodes de « faible activité », c'est-à-dire début janvier ou en août. Si une session annuelle se tient en dehors des périodes de « faible activité » à New York, des services d'interprétation ne peuvent être fournis que « sous réserve des disponibilités ».

^j Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

^k En application du paragraphe 5 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège et des autres lieux d'affectation où Yom Kippour est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions ce jour-là, à savoir le 16 septembre 2021.

^l En application du paragraphe 7 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Diwali est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 4 novembre 2021.

^m En application du paragraphe 8 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Gurmurb est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 18 novembre 2021.

ⁿ Pour les séances plénières uniquement.

^o L'Office des Nations Unies à Nairobi établit des rapports de réunion (prise de notes, compilation et édition) pour le compte des secrétariats techniques des réunions dont il assure le service. Ces rapports sont de nature technique et se distinguent des autres types de comptes rendus de réunions établis par le Secrétariat.